

A'LIENOR
Société par actions simplifiée au capital de 48 840 000 €
Siège social 40 rue de Liège – 64000 PAU
R.C.S. Pau n° 491 529 855

DECISIONS du PRESIDENT

L'an deux mil neuf, le mercredi trente décembre,

Le soussigné Olivier Loisson de Guinaumont, agissant en qualité de Président de la Société,

Prenant acte de la décision de la collectivité des associés de la Société en date du 30 décembre 2009, aux termes de laquelle il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 70.200.000 euros par l'émission de 1.755.000 actions nouvelles de 40 euros de valeur nominale chacune ;

Faisant usage de la délégation de pouvoirs conférée par l'assemblée générale du 30 décembre 2009 :

Constate la remise par la société Eiffage d'un bulletin de souscription par lequel Eiffage déclare souscrire à 1.140.750 actions nouvelles de la Société ;

Constate la remise par la société Sanef d'un bulletin de souscription par lequel Sanef déclare souscrire à 614.250 actions nouvelles de la Société ;

Constate en conséquence que la souscription est close par anticipation, l'intégralité de l'augmentation de capital par apport en numéraire ayant été souscrite par Eiffage et Sanef ;

Constate la remise par le commissaire aux comptes de la Société d'une attestation faisant état de certificat du dépositaire et attestant que les actions ont été souscrites par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société ;

Constate en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée et de l'émission des 1.755.000 actions nouvelles correspondantes et décide de faire procéder à l'inscription en compte de ces actions nouvelles dans les registres d'associés de la Société ;

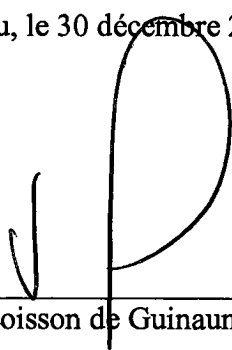
Constate la modification de l'article 7 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

Le capital social est fixé à cent dix-neuf millions quarante mille euros (119.040.000 €).
Il est divisé en deux millions neuf cent soixante-seize mille (2.976.000) actions de 40 euros (40 €) chacune, de même catégorie, libérées en totalité."

et l'entrée en vigueur des statuts modifiés.

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente décision à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité et autres.

Fait à Pau, le 30 décembre 2009

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a large, rounded 'P'.

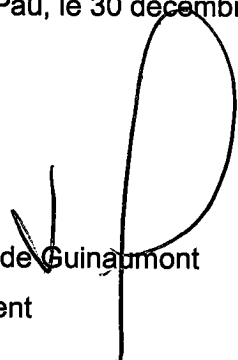
Olivier Loisson de Guinaumont
Président

ATTESTATION

Je soussigné Olivier de Guinaumont, président de la société A'Liénor, société par actions simplifiée au capital de 48.840.000 € dont le siège social est 40, rue de Liège, 64000 Pau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pau sous le numéro 491 529 855, atteste qu'au 30 décembre 2009, avant incorporation du capital :

- Le compte courant de notre actionnaire, la société EIFFAGE, société anonyme au capital de 360.000.000 €, dont le siège social est 163, quai du Docteur Dervaux - 92600 Asnières-sur-Seine, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 709 802 094, envers A'Liénor est supérieur à 45.630.000 euros.
- Le compte courant de notre actionnaire, la société Sanef, société anonyme au capital de 53.090.461,67 €, dont le siège social est situé 30 boulevard Galliéni - 92130 Issy-les-Moulineaux, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 632 050 019, envers A'Liénor est supérieur à 24.570.000 euros.

Fait à Pau, le 30 décembre 2009


Olivier de Guinaumont
Président